

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par

Réf : GM/FL n° 2020.032

Marmande le 17 septembre 2020

**Procès-verbal du conseil municipal
du Jeudi 30 juillet 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 24 juillet 2020 s'est réuni le jeudi 30 juillet 2020 à 15 heures 00, en présentiel au Parc des Expositions, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine

Pouvoirs : de MARCHAND Emmanuelle à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FIGUEIRA Muriel à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de CALZAVARA Martine à BENQUET Daniel, de BALLEREAU Marie-Catherine à FRANCIS Stéphane.

Maud Caruhel est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire énonce les pouvoirs pour ce conseil municipal à savoir : de MARCHAND Emmanuelle à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FIGUEIRA Muriel à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de CALZAVARA Martine à BENQUET Daniel, de BALLEREAU Marie-Catherine à FRANCIS Stéphane.

Il soumet au vote les procès-verbaux des conseils municipaux du 4 juillet, du 10 juillet et du 17 juillet 2020. Ils sont tous adoptés à l'unanimité.

M. le MAIRE précise que suite à la question de D. BENQUET lors du dernier conseil municipal après vérification de la vidéo le secrétaire de séance concernant le conseil du 25 mars 2019 était Monsieur Jean-Luc DUBOURG et le responsable de l'administration Monsieur Jérémy VERDIERE.

Il tient à remercier l'administration pour son travail malgré les carences.
Il souhaite apporter trois points d'information :

1) Le premier point concerne la pandémie en Nouvelle Aquitaine.

M. Le Maire explique que les tests pour détecter les sujets porteurs du virus Covid 19 sont disponibles. Les résultats sont transmis à l'ARS et à la Préfecture. Le Maire est ensuite prévenu. En cas de retour positif, une enquête est déclenchée.

Depuis le 4 juillet il n'y a pas de tests positifs à Marmande.

Il rappelle à la vigilance l'ensemble des Marmandais. Il souligne qu'il faut vraiment continuer à être très très prudent et répondre à la demande du gouvernement, respecter les gestes barrières pour éviter la reprise de l'épidémie. Les jeunes sont de plus en plus touchés car plus de proximité. M. Le Maire a sollicité le Bureau d'Information Jeunesse pour sensibiliser nos jeunes au respect des gestes barrières.

Il est très attentif à la rentrée scolaire. Son adjoint Patrick Cardoit sera chargé de ce dossier. Il précise qu'il faudra être très vigilant. Il sollicitera l'ARS pour effectuer des dépistages comme cela est fait à Bonaguil. Il explique que plus de dépistages sont faits plus on identifiera de cas. On pourra ainsi les isoler. Tout cela sera opérationnel la seconde quinzaine du mois d'août.

2) La seconde information que souhaite donner M. Le Maire concerne les Gens du Voyage.

Il explique que 64 caravanes sont arrivées sur l'aire du Château d'eau. L'aire de grand passage est actuellement en travaux. Il les a rencontrés et leur a expliqué que ce n'était pas possible de rester là. Il était accompagné de Messieurs Jean-Claude BOURBON et Alain PASCAL. Il remercie la Police Municipale et Val de Garonne Agglomération.

Les travaux ont été accélérés.

Cependant les gens du voyage ne voulaient pas l'intégrer.

M. Le Maire a remis l'arrêté à la Préfecture en mains propres. Les gens du voyage ont quitté les lieux avant l'intervention des forces de l'ordre.

3) Le troisième point d'information concerne les rodéos à Baylac La Gravette qui se sont déroulés le weekend dernier.

M. Le Maire est repassé seul dans le quartier samedi et dimanche. Il a discuté avec la population et de nombreux jeunes du quartier. La vitesse de circulation est inacceptable et il faudra régler rapidement ce problème.

M. Le Maire fait également un point sur les différentes animations estivales. M. Le Maire remercie tous ceux qui participent à cela pour faire vivre Marmande durant cet été.

M. Le Maire passe à l'ordre du jour et souligne que des dossiers importants vont être abordés. Le vote du budget qui doit être fait avant le 31 juillet 2020. Il remercie d'ores et déjà les agents du service financier qui ont permis l'élaboration de ce budget, la Directrice des Finances, et Madame Verdier qui a travaillé d'arrache-pied depuis le début du mois de juillet.

Dossier n°1 - Les Assises de la Citoyenneté

C.SORIN présente le dossier. Il souhaite avant tout remercier M. Gilles MASSON et les agents du service Citoyenneté pour leur aide et leur collaboration dans la préparation de ce dossier. Il explique que comme leur équipe s'y est engagée, ils souhaitent organiser les Assises de la Citoyenneté. Ces assises auront pour ambition de mettre en place un nouvel écosystème démocratique et d'insuffler un nouvel état d'esprit qui invite chaque habitant à participer à la réflexion dans l'intérêt général de la collectivité, à participer à l'élaboration des futurs projets municipaux.

C.SORIN présente la démarche qui va être adoptée.

Les assises seront l'occasion de faire une évaluation du pacte citoyen et permettront de définir le contour de nouveaux outils de démocratie participative, budget participatif, groupes de travail thématique, conseil participatif accompagnant les projets structurants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve l'organisation des Assises de la Citoyenneté

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 - Election des représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de divers organismes.

Le Conseil Municipal a la possibilité de procéder à ces désignations sans vote à bulletin secret, comme l'y autorise l'article L.2121-21 disposant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de procéder aux désignations des représentants du Conseil Municipal auprès des divers organismes au scrutin public,

Désigne les représentants du Conseil Municipal pour siéger dans les organismes suivants :

1. Comité Technique
2. Comité Hygiène, Sécurité et conditions de Travail
3. Commission Consultative du Personnel
4. Commission Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées
5. Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (C.L.E.C.T) (VGA)
6. Un Coordinateur de la Réserve Communale de Sécurité Civile
7. Délégués à la Société d'Economie Mixte du Pays Marmandais
8. Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal Maurice Ravel (7 titulaires)
9. Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports (6 titulaires)
10. Syndicat des Copropriétaires de la Halle du Marché (1 titulaire)
11. Commission Consultative des Halles et Marchés (5 titulaires)
12. Questions de Défense (1 titulaire, 1 suppléant)
13. Comité d'Ethique – Marmande Tranquillité (4 titulaires, 4 suppléants + 3 membres désignés par le Maire)
14. Commission d'Admission à l'Aide Sociale (1 titulaire, 1 suppléant)
15. Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Marmande-Tonneins (1 titulaire)
16. Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite (1 titulaire)
17. Chambre d'Agriculture Lot-et-Garonne
18. Délégués du CNAS (1 titulaire)

Décide de procéder aux désignations des représentants du Conseil Municipal auprès des divers organismes sans vote à bulletin secret,

Désigne les représentants du Conseil Municipal auprès des organismes désignés tels que ci-dessous :

M. Calzavara demande à intervenir concernant la désignation d'un membre pour la Chambre d'Agriculture. L'opposition avait proposer un nom.

M. Le Maire explique qu'un seul membre doit être désigné c'est pourquoi ils privilégient un membre de la majorité et ils maintiennent donc le nom d'Anne-Laure TARASCON.

1 – COMITE TECHNIQUE

- Titulaires (6)
 - Joël HOCQUELET
 - Charles CILLIERES
 - Muriel FIGUEIRA
 - Anne-Laure TARASCON
 - Jean-Claude FEYRIT
 - Martine CALZAVARA
- Suppléants
 - SEVERINE CHASTAING
 - PATRICK CARDOIT
 - MICHEL MILHAC
 - DIDIER DUBRANA
 - FRANÇOISE VERDIER
 - DANIEL BENQUET

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

2 – COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Titulaires (6)
 - Joël HOCQUELET
 - Charles CILLIERES
 - Didier DUBRANA
 - Anne-Laure TARASCON
 - Alain PASCAL
 - Daniel BENQUET
- Suppléants (6)
 - SEVERINE CHASTAING
 - MURIEL FIGUEIRA
 - EMMANUELLE MARCHAND
 - ALAIN LE BRIS
 - BERNARD BOULITEAU
 - MARTINE CALZAVARA

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

3 – COMMISSION CONSULTATIVE DU PERSONNEL

- Titulaires (6)
 - Joël HOCQUELET
 - Charles CILLIERES
 - Fatima FIGUES
 - Anne-Laure TARASCON
 - Loréline ROQUES
 - Pascal PORTMANN
- Suppléants
 - MURIEL FIGUEIRA
 - SEVERINE CHASTAING
 - FRANCOISE VERDIER
 - KAREN NOSMAS
 - VALERIE GUILBAUD
 - VALERIE PERALI

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

4 – COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

- Titulaires (8) (6 majorité + 2 opposition)
 - Loréline ROQUES
 - Bernard BOULITEAU
 - Alain PASCAL
 - Pierre FEYRIT
 - Jean-Claude FEYRIT
 - Karen NOSMAS
 - Martine CALZAVARA
 - Valérie PERALI

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

5 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T) (VGA)

- Titulaire (1)
 - Françoise VERDIER
- Suppléant (1)
 - Karen NOSMAS

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

6 – UN COORDINATEUR DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

- Titulaire (1)
 - Jean-Claude BOURBON

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

7 – DELEGUES A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS MARANDAIS

↳ Titulaires (9) 7

- Joël HOCQUELET
- Charles CILLIERES
- Françoise VERDIER
- Alain PASCAL
- Dominique MARTIN
- Michel MILHAC
- Stéphane BLANCHARD
- Stéphane FRANCIS
- Valérie PERALI

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

8- CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE M. RAVEL

(Président et vice-président sont membres de droit)

- Titulaires (7) (6 majorité + 1 opposition)
 - Joël HOCQUELET, Président
 - Emmanuelle MARCHAND, Vice-Président
 - Dominique MARTIN
 - Michel MILHAC
 - Anne-Laure TARASCON
 - Pierre FEYRIT
 - Daniel BENQUET

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

9 - COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

(6 membres du conseil municipal dont l'adjoint aux sports)

- Titulaires (6) (5 majorité + 1 opposition)
 - Charles CILLIERES
 - Jean-Claude FEYRIT
 - Loréline ROQUES
 - Pierre FEYRIT
 - Bernard BOULITEAU
 - Valérie PERALI

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

10 - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA HALLE DU MARCHÉ

- Titulaire (1)

- Didier DUBRANA

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

11 – COMMISSION CONSULTATIVE DES HALLES ET DES MARCHES

5 TITULAIRES (4 MAJORITE + 1 OPPOSITION)

- Dominique MARTIN
- Stéphane BLANCHARD
- Michel MILHAC
- Muriel FIGUEIRA
- Stéphane FRANCIS

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

12 – QUESTIONS DE DEFENSE

- Titulaire (1)

- Jean-Claude BOURBON

- Suppléant (1)

- Christian SORIN

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

13 – MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE – MARMANDE TRANQUILLITE

(4 titulaires, 4 suppléants + 3 membres désignés par le Maire)

- Titulaires (4)

- Christian SORIN
- Jean Claude BOURBON
- Michel MILHAC
- Daniel BENQUET

- Suppléants (4)

- ALAIN PASCAL
- DIDIER DUBRANA
- FRANÇOISE VERDIER
- MARTINE CALZAVARA

14 – COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

1 TITULAIRE

Noëlli REY-LE MEUR

1 SUPPLEANT

Valérie GUILBAUD

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

15. CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MARMANDE-TONNEINS (1 TITULAIRE)

Joël HOCQUELET

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

16. CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE

Noëlli REY- LE MEUR

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

17. Chambre d'Agriculture Lot-et-Garonne

Anne-Laure TARASCON

Votants : 33 - Abstention :07 ((BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à la majorité

18. Délégués du CNAS (1)

Fatima FIGUES

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 - Désignation des délégués au sein des EPCI

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des divers EPCI.

En vertu de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des délégués auprès des EPCI doit se faire à bulletin secret.

Toutefois si accord à l'unanimité du conseil municipal, il peut être proposé de procéder à l'élection au scrutin public comme l'autorise l'article L.2121-21 de ses représentants auprès des organismes suivants :

- Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Tonneins (1 titulaire, 1 suppléant)
- Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Collège du Mas d'Agenais (2 titulaires, 2 suppléants)
- Comité Syndical Territoire d'Energie de Lot et Garonne (2 titulaires, 2 suppléants)
- Syndicat Intercommunal du Chenil Fourrière de Lot et Garonne (2 titulaires)
- Syndicat des Eaux Sud Marmande - compétence Assainissement des Terres (2 titulaires et 2 suppléants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à l'unanimité au vote au scrutin public de ses représentants auprès des organismes cités ci-dessus conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Précise que les élections ont donné le résultat suivant :

- **Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Tonneins (1 titulaire, 1 suppléant)**

Titulaire :
Patrick CARDOIT

Suppléante :
Loréline ROQUES

- **Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Collège du Mas d'Agenais (2 titulaires, 2 suppléants)**

Titulaires
- Loréline ROQUES
- Stéphane FRANCIS

Suppléants
- Patrick CARDOIT
- Jérémie PREVOT

- **Comité Syndical de Territoire d'Energie de Lot et Garonne (2 titulaires, 2 suppléants)**

Titulaires
- Alain PASCAL
- Charles CILLIERES

Suppléants
Séverine CHASTAING
Fatima FIGUES

- **Syndicat Intercommunal du Chenil Fourrière de Lot et Garonne (2 titulaires)**

Jean Claude BOURBON
Alain PASCAL

- **Syndicat des Eaux Sud Marmande - compétence Assainissement des Terres (2 titulaires et 2 suppléants)**

2 Titulaires

Charles CILLIERES
Alain PASCAL

2 suppléants :

Séverine CHASTAING
Jérémie PREVOT

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 - Détermination du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants élus du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S répartis comme suit :

8 membres élus au sein du Conseil Municipal,

8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Conformément à la réglementation en vigueur, la désignation des représentants du Conseil Municipal se fera par un vote à bulletin secret et à la proportionnelle, sauf si le CM décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public

Le conseil municipal procède à l'unanimité à un vote au scrutin public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Fixe à 16 membres (plus le Maire, Président de droit) le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, répartis comme suit :

8 membres élus au sein du Conseil Municipal,

8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dit que le Conseil Municipal procédera à l'élection en son sein des élus devant siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°05 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Présidé de droit par le maire, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de huit minimum à seize maximum (en plus du maire).

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2020 G 04 du Conseil Municipal en date du 30.07.2020 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S,

Comme l'y autorise l'article L.2121-21 disposant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin, il est proposé, aujourd'hui, de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S au scrutin public proportionnel de listes au plus fort reste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Procède à la désignation au scrutin public à la proportionnelle de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- Noëlli REY- LE MEUR
- Valérie GUILBAUD
- Patrick CARDOIT
- Jean-Claude FEYRIT
- Fatima FIGUES
- Dominique MARTIN
- Martine CALZAVARA
- Pascal PORTMANN

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°06 - Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Marmande

Visa

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L1411-5, L2121-21, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

Vu la délibération n° 2020.E.05 du 10 juillet 2020, fixant les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal d'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est une commission obligatoire élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ce cadre, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

S'agissant de nominations, il convient de préciser que :

- « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

- « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, (...) ».

Le conseil municipal peut donc, s'il le décide à l'unanimité, voter à scrutin public.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, selon les modalités précitées.

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

1 - Liste

Membres titulaires	Membres suppléants
Alain PASCAL	Dominique MARTIN
Michel MILHAC	Jean-Claude BOURBON
Séverine CHASTAING	Fatima FIGUES
Charles CILLIERES	Didier DUBRANA
Valérie PERALI	Jérémie PREVOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public (sous réserve de la décision du conseil municipal)

Constate qu'une liste est déposée

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°07 - Désignation des membres de la Commission de délégation de service public

Désignation des membres de la commission de délégation de service public de la commune de Marmande.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-5, L2121-21, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

Vu la délibération n° 2020.E.06 du 10 juillet 2020, fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour siéger au sein de la commission de délégation des services publics.

Vu le procès-verbal d'élection des membres de la commission de délégation des services publics.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission de délégation de service public est une commission obligatoire élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Dans ce cadre, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes pouvaient être déposées jusqu'au 27 Juillet, 17h00.

S'agissant de nominations, il convient de préciser que :

- « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

- « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant. ».

Le conseil municipal peut donc, s'il le décide à l'unanimité, voter à scrutin public.

Les membres du Conseil municipal sont invités à procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public, selon les modalités précitées.

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Alain PASCAL	Dominique MARTIN
Michel MILHAC	Jean-Claude BOURBON
Séverine CHASTAING	Fatima FIGUES
Charles CILLIERES	Didier DUBRANA
Valérie PERALI	Jérémie PREVOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public

Constate qu'une liste est déposée

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°08 - Approbation du compte administratif 2019 – budget principal

Le compte administratif 2019 du budget principal de la ville est présenté à l'assemblée et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 323 708,62	283 553,10		283 553,10	1 323 708,62
Opérations de l'exercice	23 277 918,10	24 405 882,26	8 425 395,09	7 153 665,18	31 703 313,19	31 559 547,44
TOTAUX	23 277 918,10	25 729 590,88	8 708 948,19	7 153 665,18	31 986 866,29	32 883 256,06
Résultats de clôture	-	2 451 672,78	- 1 555 283,01			896 389,77

Restes à réaliser			-	4 150 580,18	4 371 426,67	4 150 580,18	4 371 426,67
TOTAUX CUMULES	23 277 918,10	25 729 590,88	12 859 528,37	11 525 091,85	36 137 446,47	37 254 682,73	
RESULTATS DEFINITIFS	-	2 451 672,78	1 334 436,52	-	-	-	1 117 236,26

Madame Françoise VERDIER présente le dossier et souhaite avant de commencer remercier la direction des Finances pour l'excellence de son travail d'ailleurs mis en lumière par la DGFIP.

Elle explique que la DGFIP parle de la bonne tenue des comptes. Le compliment s'adresse à la Direction des Finances de la ville. Il ne s'agit en aucun cas d'une appréciation sur les comptes de la ville.

Elle précise que le Compte administratif comprend cinq annexes pour 2019. En effet au 1^{er} janvier 2020 et en conformité avec la loi Nôtre de 2015 les budgets de l'assainissement et du service public d'assainissement non collectifs sont transférés dans leur intégralité à la communauté de l'agglomération. En conséquence il sera présenté pour 2020 un budget principal et trois annexes, le budget de l'énergie renouvelable, le budget du parking souterrain, et le budget du Comoedia.

Elle souligne qu'un budget sauf exception c'est une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Elle signale un changement principal pour 2020. En effet, la collectivité est passée de la M14 à la M57 (changement de nomenclature).

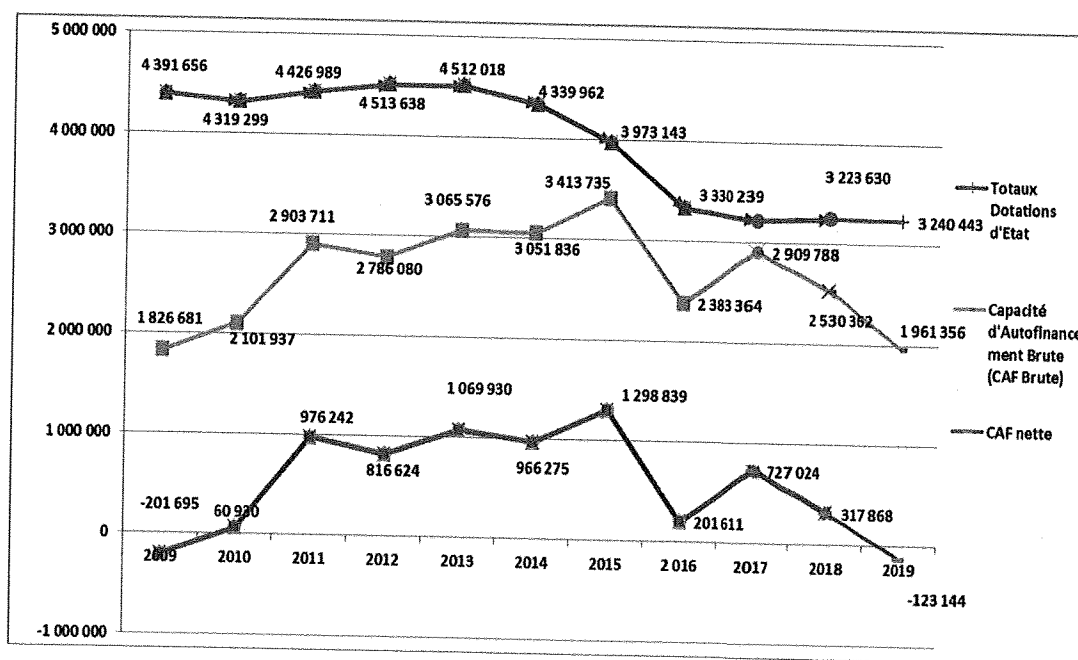
Elle invite les membres du Conseil municipal à consulter, relire le ROB qui a fait l'objet d'un débat le 24 février 2020 dans lequel figure un certain nombre de données qu'elle va annoncer en présentant ce compte administratif.

Elle souligne que le ROB est disponible sur le site de la ville et y figurent un certain nombre d'éléments qui permettent d'éclairer les marmandais et marmandaises sur la situation financière de la ville.

Elle rappelle les 3 points importants mis en avant dans ce rapport à savoir :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, les charges générales comme la masse salariale
- La non augmentation des taux de la fiscalité
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

Un diaporama est projeté en support pour permettre de prendre connaissance de la situation de la ville au 31.12.2019. Elle commence par les indicateurs de gestion



F. Verdier explique que la courbe rouge représente les dotations d'Etat. Elle parle de trois périodes. On y voit une stabilité jusqu'en 2013 voire avec une légère augmentation, puis une diminution importante des dotations de l'Etat. Entre 2013 et 2016, on note une baisse de l'ordre de 25 %. Et ensuite une troisième période avec une stabilité et une très légère baisse. Elle souligne que certains pourraient se servir de cette baisse des dotations de l'Etat surtout entre 2013 et 2016 pour justifier de la baisse de la capacité d'autofinancement.

Elle rappelle que la capacité d'autofinancement concerne les ressources internes de la collectivité pour financer ses investissements. Or, même dans un contexte de stabilité des dotations de l'Etat, il faut noter dans la période de 2016-2019 une baisse très importante de la CAF Brute et de la CAF nette. Effectivement la CAF bouge tout le temps mais à choisir elle aurait préféré celle de 2013 ou 2014 parce que la CAF nette au 31 décembre 2019 est à moins 123 000 euros. Elle explique que l'on a donc une insuffisance d'autofinancement

Elle fait le parallèle avec un ménage.

Elle explique qu'un ménage lorsqu'il a fini de payer toutes ses charges, n'aurait plus la capacité de payer son emprunt. Elle souligne qu'il ne faut pas être un grand spécialiste des finances pour voir que cela n'est pas une très bonne chose. A ce stade un ménage serait proche du surendettement.

Elle précise que concernant l'encours de la dette il y a eu un effort de désendettement. Elle note une baisse des annuités d'emprunt entre 2018 et 2019 de l'ordre de 8 %.

La capacité de désendettement qui correspond au nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par affectation de la totalité de son épargne brute. Pour calculer la capacité de désendettement c'est l'encours de la dette sur la CAF brute. En aucune façon il ne faut pas dépasser 12 ans. On est tout à fait dans les normes préconisées par cette loi de programmation au 31.12.2019.

M. Le Maire demande ce qu'il en serait si on étudiait la courbe au 31.01.2020 sachant qu'un emprunt a été contracté à hauteur de 2,5 millions d'euros au mois de janvier 2020. Il est très inquiet.

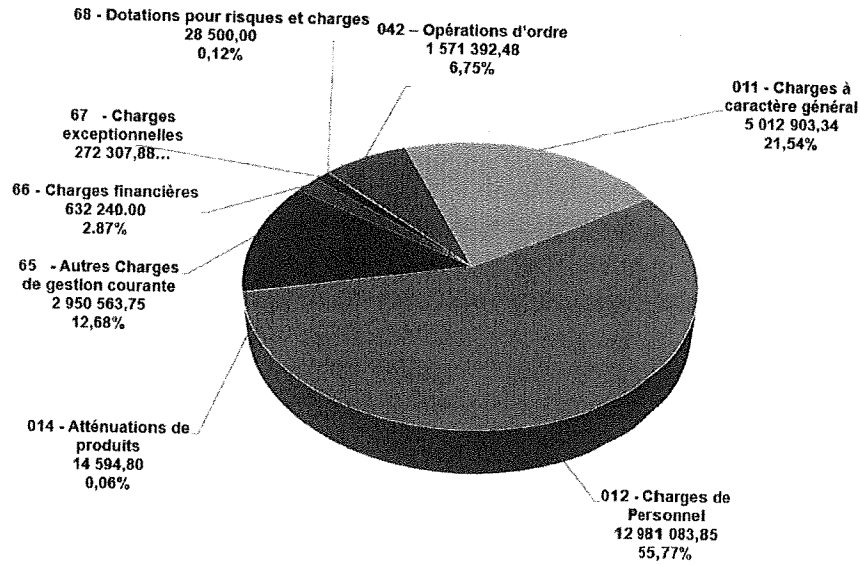
F. Verdier partage son inquiétude. Elle a fait le calcul avec les 2,5 millions d'euros et en enlevant le 1,6 million de rembourser et avec une CAF prévisionnelle à 700 000 euros. Quand elle rapporte les 17,5 millions à la CAF brute, on est à plus de 8,9 mais à 25 ans. On est donc bien au-delà des 12 ans. Elle précise que quand on sait qu'on a une durée résiduelle d'impôts de 12 ans, vous vous rendez compte que l'on n'a même pas la capacité de rembourser nos prêts. Un ménage dans ce cas de figure serait fiché à la commission de surendettement de la Banque de France.

Elle souligne la part importante des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement. La courbe des dépenses se rapproche beaucoup des recettes avec un risque d'effet ciseaux.

Concernant la section de fonctionnement elle explique qu'entre 2018 et 2019 les recettes baissent de 0,6 % alors que les dépenses ont augmenté de 3,18 %.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

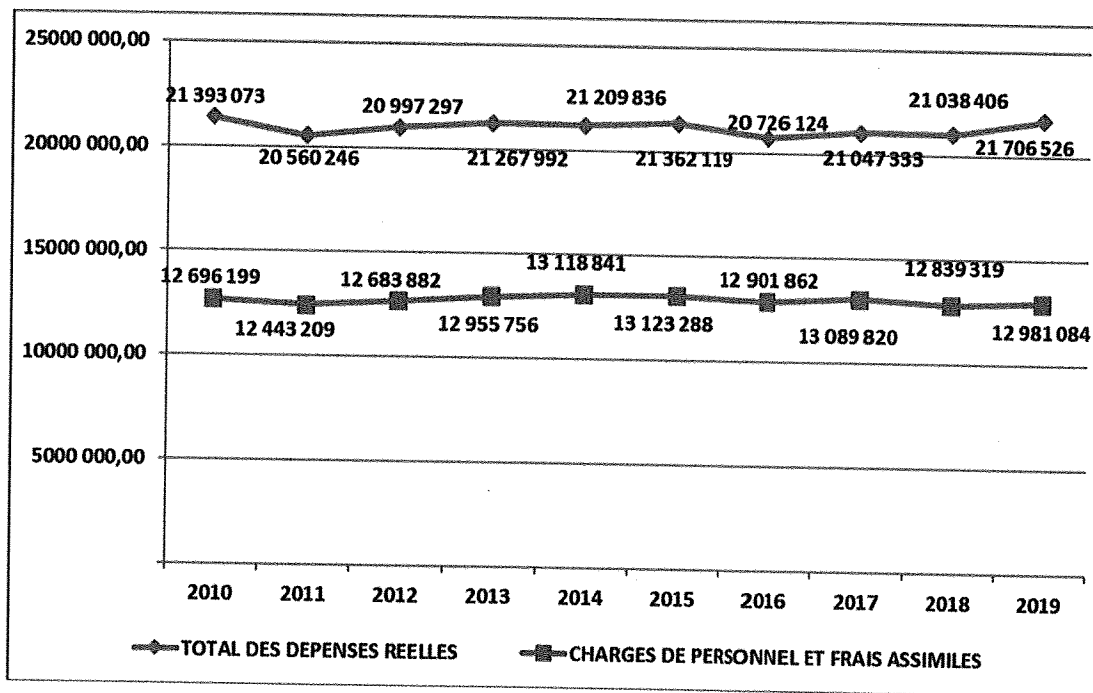
Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses de personnel représentent près de 56 %.

M. Le Maire explique qu'il va falloir trouver des économies. Cela montre une certaine rigidité et il faudra trouver de la souplesse.

Elle explique l'évolution de la masse salariale (+ 1.10 % entre 2018 et 2019)



P. Portmann souhaite intervenir sur la masse salariale. Il souligne que lorsqu'on reprend la masse salariale sur 10 ans : en 2014 elle était à 13 millions 118 contre 12 millions en 2019.

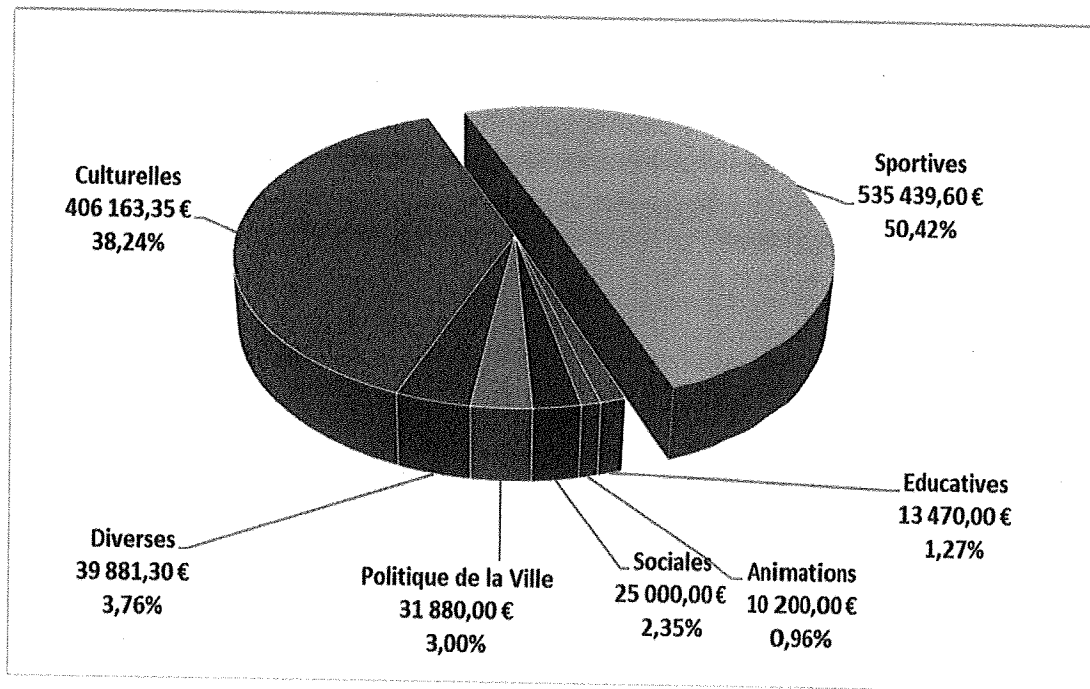
M. Le Maire explique qu'il faut prendre en compte les transferts de personnel à VGA. Quand une compétence est transférée à VGA le personnel l'est également. P. Portmann ne comprend pas, des commentaires figurent dans la note de présentation envoyée. Il souhaite savoir si ces commentaires sont faits par la direction financière. Il souligne que la direction financière y précise que la masse salariale est contenue et ce tout en valorisant les effectifs du personnel. Il demande quelle est la moyenne équivalente des autres villes à Marmande. Il constate que pour la collectivité la masse salariale est inférieure à la moyenne.

F. Verdier donne les chiffres de la DGFIP soit 703 par habitant. Pour Marmande et pour des communes de la même strate on est à 644 par habitant.

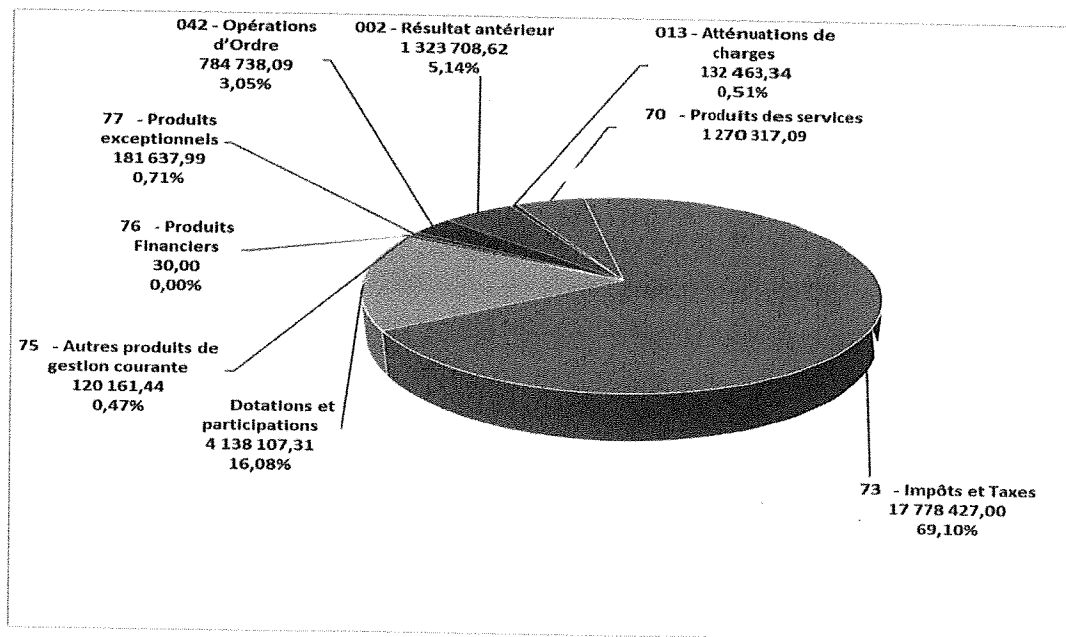
M. Le Maire souligne que de nombreux services sont en souffrance.

F. Verdier explique l'évolution de la masse salariale avec une augmentation de 1.10 %entre 2018 et 2019.

Elle aborde ensuite la répartition des subventions aux associations par secteur avec un montant de plus d'un million : 50 % des subventions sont à l'attention des associations sportives, 38 % les associations culturelles. Il faut rajouter qu'une subvention est attribuée au CCAS et à la cité de formation professionnelle.



Elle explique les recettes de fonctionnement réparties de la manière suivante :



Les impôts directs représentent un peu moins de 13 millions d'euros.

M. Le Maire se permet un commentaire sur ce camembert (la part verte). Il précise que lorsqu'il y a un problème il faut trouver des impôts et des taxes. Dans une situation telle que la nôtre il n'y a pas beaucoup de solutions.

Pour trouver des recettes la facilité est d'augmenter les impôts mais ce n'est pas leur volonté pour plusieurs raisons. C'est déjà assez lourd à Marmande. Pour augmenter l'assiette, il faut

faire venir de la population, afin d'amener une richesse sur le territoire qui permettra de garder une ville dynamique.

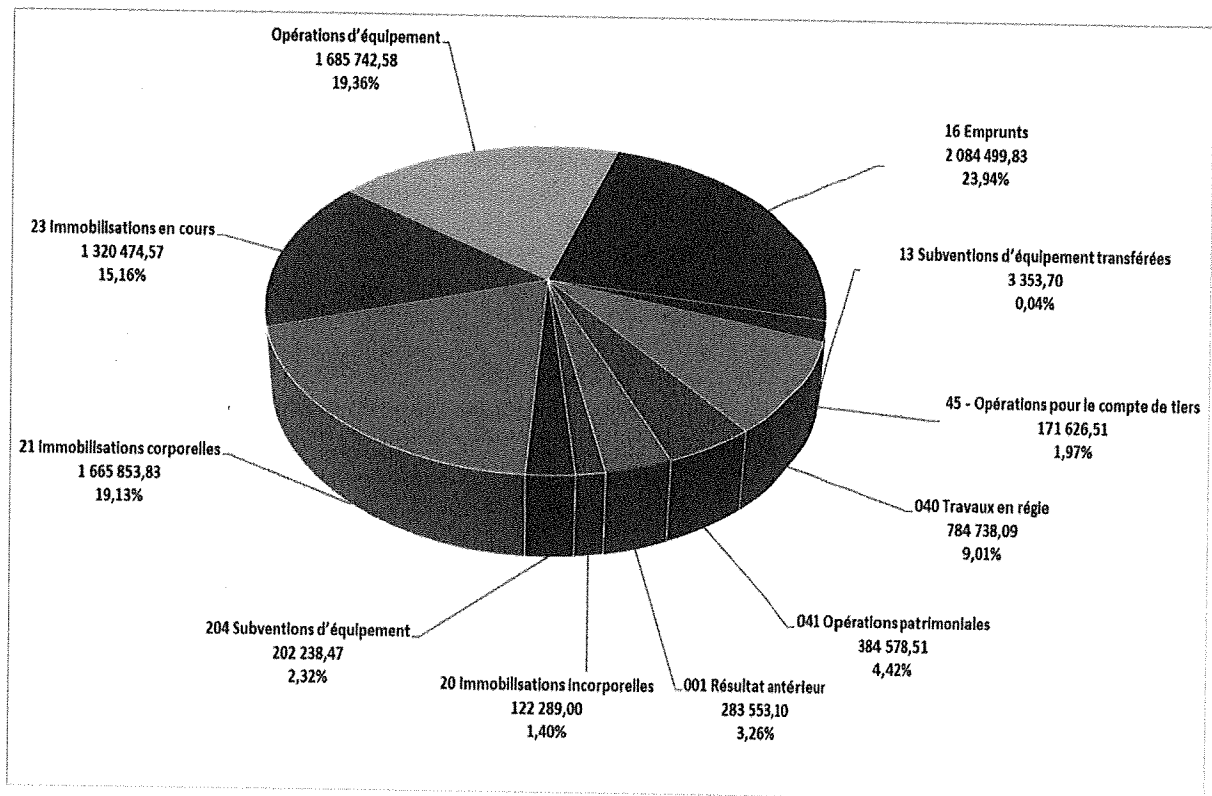
Il faut selon lui améliorer la condition de vie des Marmandais, accueillir, capter une nouvelle population. Pour M. Le Maire l'enjeu est là ainsi que sur l'activité économique.

F. Verdier présente l'évolution des produits de la fiscalité. Une augmentation des bases de 2.2 % a été décidée en 2019 mais pas pour l'année 2020.

M. Le Maire explique que la base des impôts locaux est déterminée par le parlement, base que multiplie un taux fixé par la ville. Il précise que cette base augmente à peu près tous les ans. L'an dernier, les députés ont augmenté de 2.2 % ce qui était une aubaine pour les collectivités. Malheureusement cela ne se reporte pas sur les années suivantes et ne sera pas reproduit en 2020.

M. Le Maire souligne que l'année 2019 a bénéficié de ce coup de pouce.

F. Verdier passe à la section d'investissement, elle attire l'attention sur les emprunts.



Les recettes d'investissements : la part en jaune correspond à l'affectation de la section de fonctionnement. Elle permet d'affecter le surplus de fonctionnement à l'investissement.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit de voir ce que l'on a réussi à économiser et voir ce dont on peut se servir pour investir. Cette somme est liée à la courbe vue précédemment avec il le rappelle un risque d'effets ciseaux.

F. Verdier présente les résultats

Le Budget Principal : Résultats 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 323 708,62	283 553,10		283 553,10	1 323 708,62
Opérations de l'exercice	23 277 918,10	24 405 882,26	8 425 395,09	7 153 665,18	31 703 313,19	31 559 547,44
TOTAUX	23 277 918,10	25 729 590,88	8 708 948,19	7 153 665,18	31 986 866,29	32 883 256,06
Résultats de clôture	-	2 451 672,78	- 1 555 283,01			896 389,77
Restes à réaliser			4 150 580,18	4 371 426,67	4 150 580,18	4 371 426,67
TOTAUX CUMULES	23 277 918,10	25 729 590,88	12 859 528,37	11 525 091,85	36 137 446,47	37 254 682,73
RÉSULTATS DEFINITIFS	-	2 451 672,78	1 334 436,52	-	-	1 117 236,26

F. Verdier précise que pour être à l'aise dans les investissements il faudrait que ce soit 3,5 millions d'euros et pas un million 100.

D. Benquet souhaite s'exprimer.

Il remercie F. Verdier pour ces chiffres et souhaite reprendre tout ce qu'il a dit par le passé, donner un éclairage différent de celui qui a été présenté ce jour soulignant que cela est tout à fait normal puisque Monsieur Hocquelet ne présente pas sa gestion.

Il souhaite dire à Madame Verdier qu'elle a commis une erreur. Il précise que dans la Caf nette il faut savoir que l'emprunt est déjà payé (la part capitale est payée dans l'investissement et les intérêts dans le fonctionnement) et lui demande officiellement de retirer ses propos quant à une situation d'un foyer en situation de surendettement.

F. Verdier explique qu'elle a imaginé les faits pour simplifier la présentation mais ne veut pas retirer ses propos. Elle souligne de nouveau que la CAF négative n'est jamais un très bon signe et qu'il n'est pas nécessaire d'être un grand spécialiste des finances publiques pour le comprendre.

M. Le Maire insiste sur le fait que quand l'emprunt est payé la situation reste dans le négatif. Cela correspond bien à ce qui a été dit.

D. Benquet redresse une fausse information et réitère sa remarque que ce n'est pas comme dans un ménage puisque l'emprunt est déjà payé. M. Le Maire souligne que dans cette situation le ménage serait à découvert.

D. Benquet constate que si l'on regarde la situation globale de notre ville le jugement fait ce jour est extrêmement négatif et ne prend pas en compte ce qui va bien, presque même en l'occultant volontairement. Il trouve cela dommage car pour lui les bases sont saines. Il souhaite dire que ce discours il ne l'a pas entendu entre 2010 et 2013 où la majorité était selon lui soit à la limite soit en négatif.

D. Benquet souligne qu'ils avaient à l'époque une tolérance qu'ils n'ont plus aujourd'hui et trouve cela dérangeant. Il faut selon lui plus d'objectivité.

Il explique qu'aujourd'hui (pour 2019), il y a un excédent de 2,5 millions d'euros ce qui correspond à 10,5 % du budget de fonctionnement. Il trouve cela très acceptable au regard de la conjoncture. Pour analyser la structure même du budget, il voudrait faire un parallèle avec les ratios qui ont été donnés (ratios rendus obligatoires par la loi), avec les écarts par rapport à la strate et faire la même analyse pour l'année 2013.

Il pense qu'il est nécessaire de relativiser et juge qu'il faut faire preuve de plus de modestie quand on juge des comptes. En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, il y avait un écart de 1,9 %. Cela signifie que nous sommes plus bas en dépenses de fonctionnement que la moyenne des villes de notre strate.

En 2013, il précise que la majorité était meilleure qu'eux puisque l'écart était de 2,7 %.

Pour les produits d'imposition directe, ils sont en 2019 à 13 %, à l'époque ils étaient à 23 % au-dessus ils ont rattrapé cet écart. Aujourd'hui il y a une pression fiscale moins lourde proportionnellement qu'en 2013.

Il a souvent creusé pour trouver des solutions. Ce qu'il souhaitait c'était moins charger les marmandais pour préserver leur pouvoir d'achat. Il souligne qu'avec moins d'argent ils ont fait plus d'investissements. Pour les recettes réelles de fonctionnement il y a un très gros écart puisqu'ils sont à moins 6 % par rapport à la moyenne et en 2013 à moins 3%.

Il conclut que la situation est meilleure qu'en 2013.

De 2014 à 2020 l'exigence était permanente. L'important était le pouvoir d'achats des administrés. Concernant les dépenses d'équipement brut, on est aujourd'hui un peu au-dessus à exactement 6,1 % et en 2013 à moins 1,63 %. Il souligne qu'avec moins d'argent ils ont fait beaucoup plus d'investissements. Concernant l'encours de la dette par rapport il analyse que nous sommes aujourd'hui à moins 18 % c'est à dire que nous avons aujourd'hui un endettement qui est plus faible par rapport à la moyenne des villes de notre profil de 18 %. Il précise qu'en 2013 ils étaient au-dessus de 11%. Il ne sait pas pourquoi les répercussions des baisses de dotation d'état ont été plus fortes à Marmande. Il ne connaît pas l'explication ce sont des directives nationales. Il pense qu'il faudra une action collective pour essayer d'obtenir satisfaction sur ce point-là.

En ce qui concerne les dépenses de personnel le ratio est de 0,60 exactement le même qu'au niveau national pour les villes de notre strate. En 2013, le ratio était au-dessus.

Concernant le ratio d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 0,23 %. Il explique qu'ils dépensent 23 euros pour 100 euros. En 2013, les autres villes avaient un ratio de 0,29 et la majorité avait un delta de 62 % donc les investissements étaient très faibles. Concernant l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles, le ratio est de 0,70 %, ce qui est inférieur de 13 % au ratio national étant donné que le ratio national est à 0,81. Ce qui veut dire selon lui que nous avons beaucoup moins d'endettement que tout le monde. Il précise qu'en 2013, ce même ratio était supérieur de 15 %.

Selon D. Benquet, concernant la structure générale du budget la situation est bien meilleure qu'en 2013. Il y a des bons ratios par rapport à l'ensemble des autres communes.

L'esprit de cette gestion de 2014 – 2020 était une exigence permanente, protéger le pouvoir d'achat des Marmandais, des administrés.

Il rappelle qu'en 2015, il a baissé le taux de fiscalité du foncier bâti de 2,3 % soit une économie d'1 million d'euros rendus aux Marmandais. Il a baissé le prix de l'eau de 47 %, supprimer les parkings payants. Il est évident que cela est aussi un manque de recettes mais c'est de l'argent rendu aux Marmandais. Il insiste ce sont des sommes importantes qui ont été rendues aux marmandais. Et il faut malheureusement additionner tout cela aux baisses des dotations de l'Etat. Plus de 2 millions et demi ont été rendu aux marmandais. D. Benquet explique que leur logique pendant six ans a été de préserver le pouvoir d'achat des Marmandais. Il aurait pu faire le choix de ne pas baisser la fiscalité alors que du côté du département il y a eu une augmentation de 22 % du foncier bâti à la charge des Marmandais. Il souligne que l'on peut afficher une CAF positive avec 22 % d'augmentation d'impôts mais lui n'a jamais fait ça et a toujours protégé le pouvoir d'achats des Marmandais. Cet état d'esprit a été respecté pendant toute sa mandature et il considère que les objectifs ont été atteints lorsque l'on regarde les ratios. Il ne manque selon lui plus qu'à récupérer des recettes (ce qui à son avis est très difficile) soit à limiter les dépenses. Il explique qu'il y a là deux solutions sur lesquelles il ne faudra jamais l'impasse, premièrement la révision des politiques publiques et deuxièmement établir un pacte fiscal et financier qui soit juste sur l'ensemble du territoire.

Il espère que M. Le Maire s'entretiendra avec le Président de l'Agglomération pour en parler. Selon lui si ces deux éléments ne sont pas examinés alors oui nous aurons des problèmes de CAF nette. Il considère que l'on est aujourd'hui dans une phase intermédiaire, à la croisée des chemins et qu'un peu plus d'équité sur le territoire serait bienvenue pour les administrés marmandais qui sont-ils le rappelle parmi les plus pauvres de Val de Garonne et sur lesquels pèsent beaucoup de charges. Ce sont plus de 2 millions et demi d'euros qui ont été rendus aux marmandais. C'était un des cinq engagements qu'ils avaient pris en 2014 et ils l'ont tenu. Concernant le compte administratif de 2019, à partir du moment où 2,5 millions d'euros sont dégagés en excédent, et à partir du moment où les ratios de structures sont bons, il est

satisfait des chiffres. Il est d'accord avec le fait que les difficultés passagères de CAF nette doivent être résolues.

Il précise que ce compte administratif annonce que les bases budgétaires de la commune sont saines et une adaptation des dépenses lui rendront le dynamisme d'investissements dont elle a besoin. Il n'est pas comme M. Le Maire, il est satisfait de ces chiffres et espère qu'ils trouveront ensemble des solutions pour que les Marmandais continuent à avoir un pouvoir d'achat protégé et pour qu'enfin la péréquation fiscale sur le territoire soit une vraie justice fiscale.

M. Le Maire remercie D. Benquet pour ce long plaidoyer.

S. Borderie souligne qu'elle n'est pas étonnée de l'intervention de D. Benquet concernant l'augmentation des impôts. Elle précise cependant que Monsieur Benquet connaît les raisons de cette augmentation. Elle souligne que le Lot-et-Garonne n'est pas le seul département de France à avoir des difficultés. Elle rappelle à D. Benquet qu'il connaît les compétences du département, qu'il sait que le reste à charge reste très important pour une collectivité. Pour le Département c'est 40 millions de restes à charge par an et c'est le combat de l'ensemble des départements de France

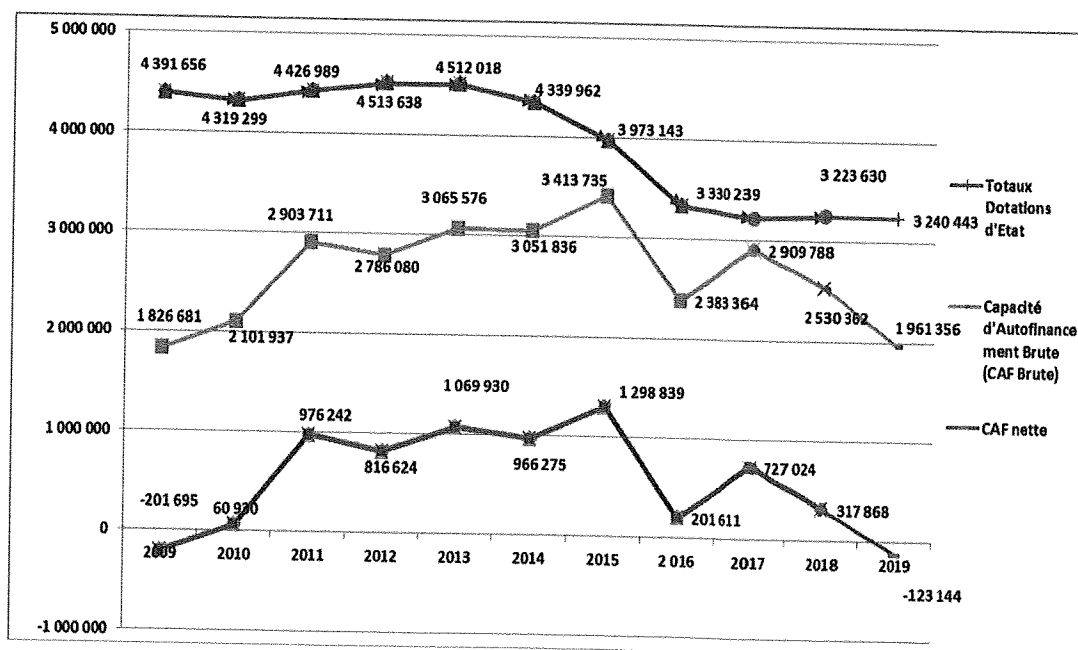
Elle rappelle à D. Benquet son intervention lors de l'Adcf où il avait reconnu les difficultés du Conseil Départemental parce qu'il s'inquiétait de la compensation de la taxe d'habitation. Elle précise que la taxe d'habitation va être compensée à l'Euro près. Elle précise que ce n'est pas avec plaisir que le Département a augmenté les impôts mais c'est au regard de la crise. Elle souligne que les dépenses sociales vont continuer d'augmenter par contre les ressources vont aussi continuer à baisser.

F. Verdier répond à D. Benquet que les chiffres qu'elle a eu des Finances publiques ne correspondent pas vraiment à qu'il vient de dire. Il peut interpréter les chiffres à sa façon mais les faits sont les faits. D. Benquet répond que les chiffres avancés sont leurs chiffres.

M. Le Maire intervient par rapport à l'intervention de Madame la Présidente du Département. Le reste à charge sur les allocations de solidarité sont imposées par l'Etat et représente 10 % du budget du département. Pour ramener cela à la ville c'est comme si la taxe d'habitation avait été supprimée pendant tout le mandat de D. Benquet (soit 3.5 millions par an).

M. Le Maire répond à D. Benquet qu'il a repris et analysé la période 2010-2013. Il lui précise que F. Verdier occupait le poste d'Adjointe aux Finances en 2012 et y travaillait déjà avant 2010.

Il sait tout le travail mené par F. Verdier en 2013. Il renvoie D. Benquet aux chiffres et lui rappelle qu'en 2014, il est arrivé dans une situation confortable avec une CAF nette de plus d'un million. La situation est tout à fait différente aujourd'hui avec une CAF nette à moins 123 000 euros. M. Le Maire remontre les courbes.



Il a demandé à F. Verdier de revenir dans son équipe, d'être Adjointe aux Finances et de redresser la barre et il ne la remerciera jamais assez d'avoir accepté et d'avoir pris ce problème à bras le corps depuis le 4 juillet.

Il souligne que la vérité n'est plus la même au 31.01.2020.

Il fait remarquer à D. Benquet qu'il a fait enlever la redevance de déversement (55 000 €) que cela serait pris en charge par la mairie. M. Le Maire revient sur le dossier de l'eau.

Le travail a été pris en charge par la mairie y compris l'amortissement des grosses structures comme l'usine de production d'eau. Il partage l'analyse de D. Benquet concernant le délégataire et reconnaît que la société s'est largement enrichie et aurait pu faire un effort.

Concernant le pacte fiscal, il n'a pas trouvé un seul maire qui ait accepté. Il souligne qu'il n'a pas vu le dossier qui est peut-être toujours dans le bureau de Madame César la directrice générale des services de l'Agglomération.

D. Benquet souligne que le Pacte fiscal est prêt dans les grandes lignes et que ce point a été abordé au moins une dizaine de fois en conférence des vice-présidents. Il n'y a plus qu'à le faire étudier maintenant par les maires. Le diagnostic, les évolutions d'avenir tout est prêt. Le dossier n'a plus qu'à être ressorti et examiné avec le nouveau Président.

M. Le Maire assure qu'il en parlera avec le Président.

M. Le Maire explique que les prospectives de 2016-2020 présageaient une épargne nette négative en 2019. Des rapports ont été présentés à D. Benquet et malgré tout cela il a continué, et n'a pas réagi.

M. Le Maire ne se l'explique pas. On est aujourd'hui exactement où on avait montré à D. Benquet que l'on serait.

Alors sur la remarque de D. Benquet qui dit être rassuré par les chiffres, M. Le Maire répond qu'il n'est lui pas rassuré pour la suite. Il a demandé à ce qu'on lui présente les prospectives pour 2020-2026.

La situation lui fait peur. Il sait qu'il faudra commencer par resserrer les investissements.

Il tient à dire qu'au 31 janvier 2020 les restes à réaliser des travaux 2019 qui sont engagés s'élèvent à plus de 4 millions d'euros à payer et malgré cela D. Benquet a emprunté 2,5 millions pour rembourser. L'effet ciseaux est là mais il devra faire avec. Ils devront faire avec une imposition maîtrisée et faire des efforts

Il précise que ce n'est pas la situation dont rêve un maire en début de mandature mais il doit assumer ce fardeau de gestion pendant les années à venir.

Il explique à D. Benquet qui regarde l'année 2013 que lui regarde les six dernières années. En 2016, il avait à l'époque fait remarquer une chute de la CAF nette. Ce à quoi D. Benquet avait répondu que c'était dû aux baisses de dotations de l'Etat. J. Hocquelet avait fait remarquer que la baisse des dotations représentait 600 000 € mais il y avait une perte de plus d'un million d'euros.

L'alerte avait pourtant été donnée par les services fiscaux.

M. Le Maire tient à dire que le budget à venir sera un budget de résistance, de combat. Il faudra être ingénieux, reprendre de la vertu dans la gestion.

Il rappelle que lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires le 24 février 2020, Madame Jacquet avait fait une intervention très argumentée. Elle avait posé les choses et c'est aujourd'hui exactement ce que l'on retrouve.

M. Le Maire explique que du temps du prédécesseur de D. Benquet le Compte administratif était voté en juin. D. Benquet a demandé à ce que cela soit modifié pour un vote en mars afin de bâtir un budget.

Afin de procéder au vote M. Le Maire demande à D. Benquet (mairie sortant) de quitter la salle.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la ville de Marmande.

Votants : 32 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) -
Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°9 Affectation du résultat 2019 - budget principal de la ville de Marmande

Madame Verdier présente le dossier dans sa globalité.

Le budget principal : Résultats 2019

Le Budget Principal : Résultats 2019						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 323 708,62	283 553,10		283 553,10	1 323 708,62
Opérations de l'exercice	23 277 918,10	24 405 882,26	8 425 395,09	7 153 665,18	31 703 313,19	31 559 547,44
TOTAUX	23 277 918,10	25 729 590,88	8 708 948,19	7 153 665,18	31 986 866,29	32 883 256,06
Résultats de clôture		2 451 672,78	- 1 555 283,01			896 389,77
Restes à réaliser			4 150 580,18	4 371 426,67	4 150 580,18	4 371 426,67
TOTAUX CUMULES	23 277 918,10	25 729 590,88	12 859 528,37	11 525 091,85	36 137 446,47	37 254 682,73
RESULTATS DEFINITIFS		2 451 672,78	1 334 436,52			1 117 236,26

Conformément aux dispositions des instructions comptables et budgétaires M14 et M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2019

Résultat d'exploitation de l'exercice + 1 127 964,16 €
 Résultat d'exploitation antérieur + 1 323 708,62 €
Résultat d'exploitation à affecter + 2 451 672,78 €

Résultat d'investissement de l'exercice - 1 271 729,91 €
 Résultat d'investissement antérieur - 283 553,10 €
Résultat d'investissement cumulé - 1 555 283,01 €

Restes à réaliser recettes + 4 371 426,67 €
 Restes à réaliser dépenses - 4 150 580,18 €

Besoin de financement de la section d'investissement 1 334 436,52 €

Dans ces conditions il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à hauteur du besoin de financement de cette section
- en section de fonctionnement pour le solde

Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 334 436,52 €
Ch. R 002- Résultat de fonctionnement reporté	1 117 236,26 €
Ch. D 001- Résultat de d'investissement reporté	- 1 555 283,01 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'affecter les résultats 2019 du budget principal comme suit :

Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 334 436,52 €
Ch. R 002- Résultat de fonctionnement reporté	1 117 236,26 €
Ch. D 001- Résultat de d'investissement reporté	- 1 555 283,01€

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

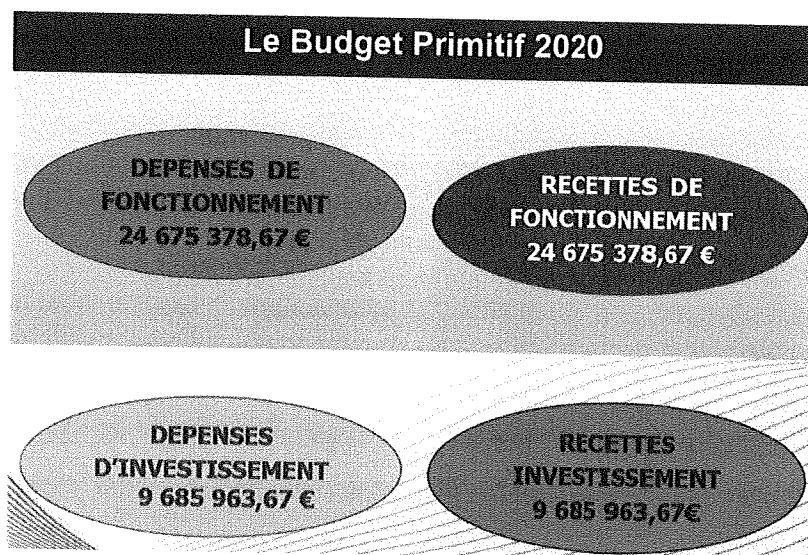
Décide d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la ville de Marmande.

Votants : 32 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à la majorité.

Dossier n° 10 - Adoption du budget primitif 2020 de la ville de Marmande

M.Le Maire propose une présentation globale, suivie d'un vote par chapitre et l'adoption du budget primitif pour plus de cohérence.

Le budget primitif 2020 de la ville de Marmande s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 34 361 342,34 € dont 24 675 378,67 € pour la section de fonctionnement et 9 685 963,67 € pour la section d'investissement.



Section de Fonctionnement : 24 675 378,67 €			
CHARGES A CARACTERE GENERAL 4 925 319,26 €	D É P E N S E S	R E C E T T E S	EXCÉDENT REPORTÉ BILAN 2019 1 117 236,26 €
DÉPENSES DE PERSONNEL 13 559 475,00 €			PRODUITS DES DOMAINE ET DE LA GESTION COURANTE 1 079 273,20 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 3 180 264,08 €			TRAVAUX EN REÇU 450 200 €
CHARGES FINANCIÈRES 375 215,01 €			IMPÔTS ET TAXES 17 748 245,43 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET ATTENUATION DE PRODUITS 52 072,50 €			DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 4 138 278,80 €
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT ET AMORTISSEMENTS 2 657 036,48 €			PRODUITS FINANCIERS 60,00 €
			AUTRES PRODUITS 144 251,18 €
TOTAL DÉPENSES = 24 675 378,67 €		TOTAL RECETTES = 24 675 378,67 €	

Section d'investissement : 9 685 963,67€			
PAYEMENTS DE PRÊTS 1 529 782 €	D É P E N S E S	R E C E T T E S	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AMORTISSEMENTS 2 657 036,48 €
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 1 307 627,30 €			DOTATIONS ET FONDS PROPRES 500 000 €
DÉPENSES PONDUS 451 011,18 €			EMPRUNTS 500 000 €
DÉPENSES REPORTÉES 4 119 092,14 €			SUBVENTIONS 223 064 €
RÉSULTAT REPORTÉ 1 355 203,63 €			CÉSSIONS IMMOBILISATIONS 0 €
			RECETTES REPORTÉES 4 371 426,87 €
TOTAL DÉPENSES = 9 685 963,67 €		TOTAL RECETTES = 9 685 963,67 €	

L'excédent reporté en 2019 : 1 117 236,26 €

Il s'agit du **résultat de fonctionnement** de clôture 2019 (2 451 672,78 €) duquel a été déduite la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1 334 436,52 €)

Le Chapitre 70 : Produits des services du Domaine et ventes diverses : 939 750 €

Ce chapitre comptabilise les recettes perçues dans le cadre de l'activité des services (concessions des cimetières, restauration scolaire, conservatoire, abonnements bibliothèque, occupation du domaine public, locations de matériel ...) ainsi que du remboursement des animateurs de VGA mis à disposition du CLAE.

Les 2 postes principaux sont :

- ▶ Le remboursement de la mise à disposition de personnel (VGA et Elior).
- ▶ Les redevances de restauration scolaire et des activités périscolaires

Le Chapitre 73 (hors fiscalité) : Impôts et Taxes : 3 528 142,43 €

Ce chapitre comprend :

- L'attribution de compensation pour 3 305 616,43 €
- Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources Communales et Intercommunales) pour 218 026 €
- La taxe sur les terrains constructibles pour 4 500 €

Le Chapitre 731 : Fiscalité Locale : 14 221 107 €

Ce chapitre comprend :

- Le produit des contributions directes,

La loi de Finances 2020 a prévu une revalorisation des bases d'imposition de 1,2 % sur le foncier et de 0,90% sur la taxe d'habitation des résidences principales, mais les taux communaux ne seront pas modifiés en 2020.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation qui connaît une forte hausse depuis 2014 :
 - 316 293,85 en 2014
 - 458 026,63 € en 2015
 - 434 098,38 € en 2016
 - 528 251,60 € en 2017
 - 559 396,83 € en 2018
 - 593 436,93 € en 2019
 - 550 000 € sont prévus en 2020
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour environ 1.55 000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité **pour 425 000 €**
- **Les droits de place pour 41 100 €**

Le Chapitre 74 : Dotations Subventions et Participations : 4 138 278,80 €

Ce chapitre comptabilise les dotations de l'Etat : la dotation forfaitaire, la DSU, la DSR et la DNP, les dotations de compensations au titre des exonérations fiscales, ainsi que le FCTVA en fonctionnement.

Il y a également diverses participations de collectivités territoriales et autres organismes dont :

- CAF pour l'enfance et la jeunesse (plus de 400 000 €)
- L'Etat pour les rythmes scolaires (70 000 €) et le virus COVID-19
- La DRAC pour la promotion de la culture (71 000 €)

- Le Conseil Départemental pour le conservatoire (50 000 €) et l'utilisation des gymnases (20 000 €)
- VGA pour le Programme d'Investissement d'Avenir TERRADOR Jeunesse pour 112500€

Chapitre 75 Autres Produits de Gestion Courante : 136 523 €

Ce chapitre regroupe :

- ▶ le produit des locations des immeubles communaux
- ▶ le produit de la concession du gaz
- ▶ Les indemnités de sinistres
- ▶ Les produits exceptionnels divers

Chapitre 013 Atténuation de charges : 128 500 €

Il s'agit des remboursements sur rémunérations et charges sociales effectués par les organismes sociaux et des indemnités journalières (accidents du travail et décès) reversées par l'assureur.

Chapitre 76 Produits financiers : 60,00 €

Il s'agit d'éventuelles rémunérations de parts sociales détenues par la Collectivité

Chapitre 77 Produits spécifiques 10 000 €

Ce chapitre comprend les prévisions d'éventuels mandats à annuler sur les exercices antérieurs.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert en Sections : 455 781,18 €

Il s'agit de :

- ▶ la comptabilisation des travaux en régie pour 450 000 €
- ▶ la quote-part des subventions reçues et amortissables pour 5 781,18 €.

Les Dépenses de la Section de Fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général : 4 855 315,59 €

- ▶ Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les concours versés aux divers organismes...
- ▶ Les postes qui augmentent le plus en 2020 sont notamment :
 - ▶ La Redevance Spéciale facturée par VGA pour un montant de 98 367 € (+50 % par rapport à 2019)
 - ▶ De l'externalisation de l'entretien des écoles
 - ▶ De l'augmentation des primes d'assurances (+ 11 %)
 - ▶ Des fournitures liées à la crise sanitaire du virus COVID-19 pour 180 000 €

Chapitre 012 Charges de personnel et Frais Assimilés 13 555 475 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Au-delà des rémunérations, les autres postes importants sont :

- Le remboursement à VGA des animateurs CLAE pour 450 000 €
- Le remboursement à VGA des animateurs de l'OPAH RU pour 27 100 €
- L'assurance des risques statutaires (décès, invalidité et accident du travail) à hauteur de 103 600 €
- La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10€ par agent et par mois) ainsi que des conjoints et des enfants (5€ par personne et par mois)
- Le versement au CNAS pour 88 000 €

Chapitre 014 Atténuation de Produits 20 000 €

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal :

- ▶ Dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- ▶ Dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 3 180 264,09

Ce chapitre prévoit le contingent du service incendie, le versement des indemnités des élus, et les subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS et à l'EPA, ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Comoedia et du Parc de Stationnement.

- subvention au CCAS prévue en 2020 : 600 000 €
- subvention à l'EPA prévue en 2020 : 400 000 €
- Subvention au Comoedia prévue en 2020 : 182 704,71 €
- Subvention au Parc de Stationnement prévue en 2020 : 40 689,38 €

Le contingent incendie s'élève à 33,35 euros par habitant soit 587 339 € pour 2020 (+ 0,9 % par rapport à 2019)

Chapitre 66 Charges Financières : 375 215,01 €

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 Charges Spécifiques 10 000 €

Il s'agit de prévisions concernant d'éventuels titres à annuler sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Dotations aux provisions 22 072,50 €

Il s'agit des dotations aux provisions semi-budgétaires rendues obligatoires par la mise en place de la nomenclature comptable M57 :

- Dotations aux provisions pour risques et charges liés aux contentieux pour 3 000 €
- Dotations aux provisions pour risques et charges liés aux Comptes Epargne Temps pour 19 072,50 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 1 730 000 €

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 927 036,48 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges financières à répartir. Ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement et contribuent à l'autofinancement de la section investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement

Chapitre 13 Subventions d'Investissement 223 064,00 €

Amendes Police	100 000 €
PAE	15 000 €
Subvention CR Parcours sonores	8 064 €
Participation Garorock Travaux de la Filhole	100 000 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés 500 000 €

Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves 600 000 €

Dans ce chapitre sont prévus :

- ▶ le fonds de compensation de la TVA : 500 000 €
- ▶ la taxe d'aménagement : 100 000 €

En M57, l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 (compte 1068) pour un montant de 1 334 436,52 € ne fait pas l'objet d'un vote lors du budget primitif car le montant a déjà été voté lors de l'adoption de la délibération d'affectation du résultat

Chapitres 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

927 036,48 € pour les amortissements

Chapitres 021 Virement de la Section de Fonctionnement 1 730 000,00 €

Soit un autofinancement total : 2 657 036,48 €
Les dépenses de la section d'investissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 63 200 €

Dans ce chapitre sont prévus :

- ☞ Des frais d'études divers (diagnostics divers, études géotechniques, contrôles techniques, ...) ▶ 20 000 €
- ☞ Des études pour modifications des documents d'urbanisme ▶ 20 000 €
- ☞ Des frais d'insertion ▶ 5 000 €
- ☞ Des acquisitions de logiciels et de licences ▶ 18 200 €

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées 80 300, 00 €

Des subventions d'équipement pour la rénovation de façades et de l'habitat 30 000 €

- Le solde de la participation pour l'accessibilité de la gare (SNCF Réseau) 32 000 €
- Le solde de la participation pour la résidence Tombeloly (Habitatlys) 10 800 €
- Des subventions d'équipement pour les associations à hauteur de 7 500 €

Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 869 510,00 €

Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 869 510,00 €		
➤ Article 2112	Terrains de Voirie	10 000 €
➤ Article 2118	Acquisitions Foncières	15 000 €
➤ Article 2121	Plantations d'Arbres	3 000 €
➤ Article 2128	Aménagement divers	13 000 €
➤ Article 2136	Equipements des cimetières	20 000 €
➤ Article 2138	Acquisition Diverses	200 000 €
➤ Article 2152	Travaux de gros entretien à la voirie rurale, Enfouissement des réseaux, mobilier urbain, Achat de bornes, de plaques de rue, signalisation, projet voies douces, ...	60 000 €
➤ Article 21533	Réalisation de réseaux câblés	7 000 €
➤ Article 21534	Travaux de signalisation tricolore et d'éclairage public (éclairage public, remplacement des lampes par des LED et mise en conformité des feux tricolores)	114 000 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville de Marmande.

Avant de passer au vote M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un budget de résilience, de combat.

M. Le Maire précise qu'il a fallu stopper les investissements. Il explique qu'il y a encore à ce jour une facture de 200 000 € pour la Place du Marché. Il s'agit d'une facture restée à VGA très longtemps.

Lorsqu'il est allé voir dans divers clubs sportifs par exemple au football, on parle d'un vestiaire de 460 000 €, une promesse de deux terrains pour le tennis club, 1,2 million pour le rugby.

Il ne sait pas comment de telles promesses ont pu être faites.

Il a demandé à C. Cillières et B. Bouliteau de reprendre tout cela.

Concernant le dossier CESAME, M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un gros projet qu'il essaie de comprendre. Il y a certes des subventions mais aussi de très gros travaux de désamiantage.

Il considère ce projet ambitieux et plus adapté à VGA. Il a demandé les recettes de la Rockscool.

On verse 20 000 € et 5 000 € pour les fluides. Il souligne que sur l'aspect financier il va falloir que cela tienne la route. Il explique qu'il a vu l'étendue du dossier avec Maud Caruhel.

Concernant l'investissement, il souligne qu'il va falloir être tempéré.

Il parle de sa volonté de rénover la caserne des pompiers cela chiffre à 250 000 €.

M. Le Maire considère qu'il faut investir mais il faut rester raisonnable.

I - Recettes de fonctionnement

➤ Excédent reporté de 2019

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 731

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 74 – Dotations subventions et participations

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 013 – Atténuation de charges

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 76 – Produits financiers

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

II - Dépenses de fonctionnement

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 01 (PORTMANN Pascal) - Pour : 32 - Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 01 (PORTMANN Pascal) - Pour : 32 - Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 014 – Atténuations de produits

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 66 – Charges financières**

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 68 - Dotations aux provisions**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

III - Recettes d'investissement

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

IV –Dépenses section d'investissement

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre opérations**- Opération 200904 OPARH-RU**

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

- Opération 3202004 EGLISE NOTRE DAME

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

- Opération 2016001 Schéma Directeur d'accessibilité

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : travaux en régie

Votants : 33 - Abstention :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

Votants : 33 - Abstentions :07 (BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°11 - Approbation du compte administratif 2019 – budget annexe Assainissement

M. Le Maire souligne que cette compétence est partie à l'agglomération ce qu'il regrette. Il s'agit d'un budget qui va disparaître. Le transfert a été fait au 1^{er} janvier 2020. Le compte administratif 2019 de l'Assainissement est présenté à l'assemblée et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				663 506,14	-	663 506,14
Opérations de l'exercice	490 243,96	579 394,99	1 374 502,24	1 029 739,45	1 864 746,20	1 609 134,44
TOTAUX	490 243,96	579 394,99	1 374 502,24	1 693 245,59	1 864 746,20	2 272 640,58
Résultats de clôture	-	89 151,03		318 743,35		407 894,38
Restes à réaliser		-			-	-
TOTAUX CUMULES	490 243,96	579 394,99	1 374 502,24	1 693 245,59	1 864 746,20	407 894,38
RESULTATS DEFINITIFS	-	89 151,03		318 743,35	-	407 894,38

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'adopter le compte administratif 2019 de l'Assainissement de Marmande

Votants : 32 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) -
Abstention :00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°12 Constatation des résultats 2019 - budget annexe assainissement

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M4, il convient de procéder à la constatation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement.

Résultat d'exploitation de l'exercice	+ 89 151.03 €
Résultat d'exploitation antérieur	0.00 €
Résultat d'exploitation à affecter	+ 89 151.03 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 344 762.79 €
Résultat d'investissement antérieur	+ 663 506.14 €
Résultat d'investissement cumulé	+ 318 743.35 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement néant

Il est proposé de constater le résultat d'exploitation et le résultat d'investissement.

R 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	+ 89 151.03 €
R 001 – Excédent d'investissement capitalisé	+ 318 743.35 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Constate les résultats 2019 du budget annexe assainissement comme suit :

R 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	+ 89 151.03 €
D 001 – Excédent d'investissement capitalisé	+ 318 743.35 €

Votants : 33 - Abstention :00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 -
Dossier adopté à la majorité

Départ de M. Calzavara à 17h50.

Dossier n°13 - Approbation du compte administratif 2019 – budget annexe SPANC

Le compte administratif 2019 du SPANC est présenté à l'assemblée et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		203 575,77		-	-	203 575,77
Opérations de l'exercice	48 618,32	67 883,87	-	-	48 618,32	67 883,87
TOTAUX	48 618,32	271 459,64	-	-	48 618,32	271 459,64
Résultats de clôture	-	222 841,32	-	-	-	222 841,32
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	48 618,32	271 459,64	-	-	48 618,32	271 459,64
RESULTATS DEFINITIFS	-	222 841,32	-	-	-	222 841,32

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'adopter le compte administratif 2019 du SPANC.

Votants : 31 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) -
Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°14 - Constatation du résultat 2019 budget annexe SPANC

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M4, il convient de procéder à la constatation du résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe du SPANC.

Résultat d'exploitation de l'exercice	+ 19 265,55 €
Résultat d'exploitation antérieur	+ 203 575,77 €
Résultat d'exploitation à affecter	+ 222 841,32 €

Résultat d'investissement de l'exercice	-
Résultat d'investissement antérieur	-
Résultat d'exploitation à affecter	-

Restes à réaliser recettes	-
Restes à réaliser dépenses	-

Il est proposé de constater le résultat d'exploitation :

R 002 – résultat de fonctionnement capitalisé	+ 222 841,32 €
---	----------------

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Constate le résultat 2019 du budget annexe du SPANC comme suit :

R 002 – résultat de fonctionnement capitalisé	+ 222 841,32 €
---	----------------

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - Approbation du compte administratif 2019 - budget annexe Parc de stationnement

Le compte administratif 2019 du parc de stationnement est présenté à l'assemblée et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		456,98	134 142,31		134 142,31	456,98
Opérations de l'exercice	119 013,58	152 414,63	73 707,09	199 111,35	192 720,67	351 525,98
TOTAUX	119 013,58	152 871,61	207 849,40	199 111,35	326 862,98	351 982,96
Résultats de clôture	-	33 858,03	8 738,05			25 119,98
Restes à réaliser			24 597,00	-	24 597,00	-
TOTAUX CUMULES	119 013,58	152 871,61	232 446,40	199 111,35	351 459,98	351 982,96
RESULTATS DEFINITIFS		33 858,03	33 335,05			522,98

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'adopter le compte administratif 2019 du parc de stationnement de Marmande

Votants : 31 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°16 Affectation du résultat 2019 - budget annexe parc de stationnement

Votants : 33 Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Adoption du budget annexe 2020 du parc de stationnement

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Approbation du compte administratif 2019 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 31 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°19 Affectation du résultat 2019 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 33 Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°20 Adoption du budget annexe 2020 - Production d'Energie Renouvelable

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Approbation du compte administratif 2019 – budget annexe Salle de spectacles Comoedia

Votants : 31 (BENQUET Daniel, ancien Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°22 Affectation du résultat 2019 - budget annexe Salle de spectacles Comoedia

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Adoption du budget annexe 2020 de la Salle de Spectacles du Comoedia

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Adoption du budget annexe 2020 de la Salle de Spectacles du Comoedia

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne Temps.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par le Trésorier Municipal.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 Remboursement, remise et/ou remise gracieuse des recettes affectées par la crise du COVID-19

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Information sur les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 Attribution de subventions aux associations relevant du secteur animations pour l'année 2020

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°29 Tarifs de la TLPE 2021

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 Adhésion de la commune de Marmande au groupement de commande fourniture de produits d'entretien et matériels d'hygiène

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°31 Adhésion des communes au groupement de commande de téléphonie

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°32 Adhésion des communes au groupement de commandes en matière de formation du personnel technique

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°33 Mise à disposition d'agents du service éducation de la commune de Marmande au profit d'Elior enseignement pour assurer les missions d'agent de restauration

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°34 Mise à disposition d'un agent du centre communal d'action sociale au profit de la commune de Marmande

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°35 Modification du tableau des effectifs – création d'emplois.

M. Le Maire précise que ce dossier concerne l'évolution de la carrière des agents.
C. Cillières explique que l'on est obligé de créer des nouveaux postes pour les accueillir dans leur nouveau grade, donner des précisions par rapport à l'évolution de carrière des agents.
M. Le Maire demande à ce que le poste de Directeur territorial soit rajouté au tableau. Il précise que le recrutement pour un poste de Directeur général ou Directrice générale des services a été publié le 20 juillet. La date limite de dépôt est le 21 août et le jury le 28 août. Il revient sur le grade de Directeur Territorial Il s'agit d'un grade qui est en extinction mais sait-on jamais si une personne candidate et sort du jury. Il serait dommage de passer à côté. Il propose donc de rajouter avec le poste d'attaché hors classe celui de Directeur Territorial.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°36 Création d'emploi – Conservatoire de musique et danse

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°37 Création de 4 Emplois non permanents pour la réalisation et l'animation du Projet Educatif de Territoire au Service Education du Pole Service à la population

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°38 Indemnités des élus

V. Perali souhaite intervenir. Elle s'interroge sur le fait que les conseillers de l'opposition n'ont pas droit aux indemnités. Ils représentent une partie de l'électorat et cela leur prend également du temps.

M. Le Maire explique que ce sont les conseillers qui sont en charge d'une délégation (délégations du Maire) qui ont une indemnisation.

M. Le Maire souligne qu'il a été dans l'opposition et il sait le travail que cela nécessite mais cela reste du bénévolat.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°39 Recrutement d'un adulte relai

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 40 Grille Tarifaire du Théâtre Comoedia saison 2020-2021

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°41 Dispositif Quartier d'été – Juillet/août 2020

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°42 Avenants à des conventions de partenariat dans le cadre du contrat de ville de Val de Garonne Agglomération.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°43 Demande de mise à disposition du Groupe scolaire Edouard HERRIOT en accueil loisirs en complément de l'ALSH de Marmande par VGA.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

A la fin du conseil municipal S. Francis demande la parole. Il souhaite faire trois observations concernant la présentation du compte administratif. Tout d'abord concernant les dépenses réalisées, il souhaite revenir sur la somme de 4 millions deux cent cinquante mille euros, il reprend les termes de M. Le Maire qui a dit qu'il s'agissait d'une dépense qu'il allait falloir payer mais il souligne à M. Le maire qu'il a oublié de dire qu'il y avait 4 millions 300 milles euros de recettes à réaliser.

Il souhaite revenir sur l'intervention de M. Le Maire concernant la baisse de la taxe foncière. Qui n'avait pas d'incidences sur la baisse des loyers. Il est d'accord sur ce point mais par contre il considère que la maintenir à ce niveau-là peut avoir des conséquences sur le loyer des locataires. La troisième remarque concerne la base de l'imposition de la taxe foncière en précisant qu'en 2019, la valorisation de cette taxe était de 2,2 %. Il reprend les termes de M. Le Maire qui parlait de « coup de pouce » donné aux recettes fiscales du budget 2019, mais que cela ne serait pas renouvelé. Il pense que l'on peut considérer que cette revalorisation peut concerner les recettes de 2020.

Il remercie F. Verdier et les services de l'Administration pour la qualité de cette présentation, de cette restitution, ainsi que les services de l'Etat pour la confirmation et certification des comptes présentés. Ce qui leur donne une certaine légitimité.

Par contre il considère que dans toute situation un chiffre peut être sorti de son contexte et étudié de manière isolée. On peut lui faire dire tout et son contraire.

Il souligne que le ton donné à cette présentation peut laisser croire que la situation est grave. L'absence de mots, l'utilisation de commentaires peuvent laisser croire que la situation est défavorable.

Il a le sentiment d'avoir participé à une interprétation suggestive. Il pense que cela les a éloignés de la réelle analyse financière de la situation avec un éloignement de la réelle analyse financière de la ville.

Il souligne que l'audit financier dont M. Le Maire a parlé pendant sa campagne électorale n'est pas encore réalisé.

Il pense que cet audit aurait pu offrir toute légitimité, une objectivité par rapport aux critiques formulées ce soir notamment sur les comptes administratifs. Il trouve que M. Le Maire en a tiré les conclusions, les causes et les conséquences seul.

Il s'interroge : « quand est-ce qu'on commence à travailler, quand M. Le Maire va-t-il enclencher la dynamique de la gouvernance municipale qu'il a souhaité incarner dans sa campagne ? ».

S. Francis souligne que les mails sont vides, que rien ne se passe, qu'à part écarter les membres de l'opposition. Il souligne que leurs mails sont remplis d'ordre du jour des conseils municipaux mais qu'ils n'ont aucune visibilité, aucune information sur le travail réalisé, sur les actions en cours auxquels l'opposition pourrait bien évidemment être associée. Il pourrait se demander ce qui se passe dans la mesure où ils ne sont au courant de rien, que se passe-t-il de nouveau pour la ville et pour les administrés.

En conclusion, il voudrait dire qu'il faut passer cet épisode de règlements de compte. Il souligne que l'on est au quatrième conseil municipal où l'on a vu entendu des prises de parole sur des positions radicalement opposées, basées sur de la rancœur de l'histoire relationnelle entre les uns et les autres. Il suggère d'en finir avec ces règlements de compte qui n'intéressent personne et de se mettre au travail. Ils sont prêts avec ses collègues à relever les défis, surmonter les effets de la crise qui s'annonce.

Encore faut-il que tous soient au rendez-vous des enjeux qui concernent les administrés et que l'opposition soit associée à cette construction.

M. Le Maire remercie S. Francis pour son intervention et souhaite lui répondre. Il explique qu'à l'intérieur des recettes en face il y a 2.5 millions d'emprunts, ce qui bloque la suite. Il souligne que généralement on n'emprunte pas plus de 2 millions.

Pour la taxe foncière il s'accorde à dire que S. Francis a raison cependant il craint malheureusement que si l'on augmente la taxe foncière cela risque d'impacter le locataire. Le delta entre la réalité et le surcoût de l'inflation va se reporter sur les autres années. Il s'agit là d'un effet cumulatif. Ce qu'il voulait dire c'était que sur ce budget là il s'agissait d'un petit coup de pouce inespéré.

Concernant l'audit financier, M. le Maire explique qu'il a été élu le 4 juillet et qu'aujourd'hui on est le 30 juillet et qu'il est techniquement impossible de le faire avant. Il précise qu'il est soucieux des deniers publics et voudrait réaliser cet audit à moindre coût. Il ne veut pas être sujet à critique parce qu'il a donné son interprétation des chiffres. Il a montré une étude prospective ancienne neutre, qui n'est pas de lui et qui n'avait pas été suivie. Elle montrait cependant les trajectoires qui ne sont pas tenables et il faudra bien les redresser.

Concernant l'audit financier, ils peuvent faire le choix d'un cabinet d'audit, ou celui de la cour des comptes. Il précise que la cour des comptes a été contactée. Elle donne moins de perspectives de conseils. L'intérêt est d'avoir un constat mais aussi d'être accompagné, d'avoir de l'ingénierie. Ils sont en attente de réponse mais il ne manquera pas d'informer les membres du conseil.

Il tient à rassurer S. Francis : quand il était dans l'opposition il n'avait pas plus d'informations qu'eux même s'il pense que cela ne doit pas forcément continuer de la même manière.

Il explique qu'il y a tout de même une particularité même s'il ne cherche pas d'excuse. L'administration de Marmande avait deux directeurs généraux adjoints. Ils sont tous les deux absents de leur poste pour l'instant et ce depuis le 7 juillet. Ils sont donc sur le pont, le premier adjoint et lui-même, l'ensemble des élus, des services pour organiser le budget avant le 31 juillet dans un contexte qu'ils connaissent mais il ne souhaite pas revenir sur ce qu'il s'est passé. Il précise à S. Francis qu'ils auront des informations mais qu'ils étaient en phase d'installation et que cela n'était pas une mince affaire.

Alors à la question « Que faisons -nous ? » M. Le Maire répond qu'ils ont préparé tous ces conseils, ce budget. Il explique que ses autres collègues ont déjà démarché chacun dans leur délégation. Il souligne qu'ils n'ont pas encore leur lettre de missions mais cela va être fait dans les semaines à venir. L'adjoint aux travaux est sur le pont. C. Cillières a déjà reçu beaucoup de personnel.

Il est d'accord avec S. Francis il faut passer à autre chose et dépasser les règlements de compte. Il prendra sa part là-dedans.

Ils vont passer à la construction et sont impatients de passer à l'action. C'est sa volonté pour les semaines à venir.

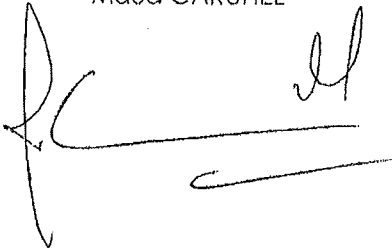
Il a bien entendu le souhait de travailler de façon constructive et ce sera avec plaisir au sein des commissions. Il entend la demande de S. Francis et il y répondra sans problème. L'opposition sera tenue informée de ce qui est fait. Il explique à S. Francis que les membres de l'opposition ont beaucoup moins d'informations. Il souligne de ce fait que D. Benquet lui faisait remarquer de manière professorale qu'il ne connaissait pas le projet CESAme, moins bien que lui. Il s'est penché mais dans l'opposition on est pas au cœur des dossiers.

Décisions :

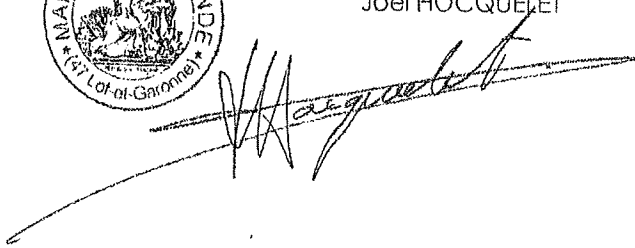
- ♦ Décision n° 2020.083 – 03.07.2020 - Convention d'utilisation de Ecole Herriot Maternelle et Élémentaire Activités ALSH Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2020.084 – 10.07.2020 - CHANTIER Jeunes Prêts de Mini Bus
- ♦ Décision n° 2020.085 – 15.07.2020 - Résidence association technichore et le monde du zèbre
- ♦ Décision n° 2020.086 – 15.07.2020 - CHANTIER JEUNES – Création de signalétique et mobilier en graffiti
- ♦ Décision n° 2020.087 – 15.07.2020 - Visite d'une ferme en perma-culture et ateliers
- ♦ Décision n° 2020.088 – 15.07.2020 - Décision de gratuité - Nuits Lyriques 2020
- ♦ Décision n° 2020.089 – 15.07.2020 - Location d'un local dans le bâtiment de l'horloge situé place Clémenceau à la Société TK
- ♦ Décision n° 2020.090 – 15.07.2020 - Exposition d'art contemporain de Julien SIRVEN et atelier créatif animé par l'artiste lors des Journées Européennes du Patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 18 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET



Il a bien entendu le souhait de travailler de façon constructive et ce sera avec plaisir au sein des commissions. Il entend la demande de S. Francis et il y répondra sans problème. L'opposition sera tenue informée de ce qui est fait. Il explique à S. Francis que les membres de l'opposition ont beaucoup moins d'informations. Il souligne de ce fait que D. Benquet lui faisait remarquer de manière professorale qu'il ne connaissait pas le projet CESame, moins bien que lui. Il s'est penché mais dans l'opposition on est pas au cœur des dossiers.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2020.083 – 03.07.2020 - Convention d'utilisation de Ecole Herriot Maternelle et Élémentaire Activités ALSH Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2020.084 – 10.07.2020 - CHANTIER Jeunes Prêts de Mini Bus
- ♦ Décision n° 2020.085 – 15.07.2020 - Résidence association technichore et le monde du zèbre
- ♦ Décision n° 2020.086 – 15.07.2020 - CHANTIER JEUNES – Création de signalétique et mobilier en graffiti
- ♦ Décision n° 2020.087 – 15.07.2020 - Visite d'une ferme en perma-culture et ateliers
- ♦ Décision n° 2020.088 – 15.07.2020 - Décision de gratuité - Nuits Lyriques 2020
- ♦ Décision n° 2020.089 – 15.07.2020 - Location d'un local dans le bâtiment de l'horloge situé place Clemenceau à la Société TK
- ♦ Décision n° 2020.090 – 15.07.2020 - Exposition d'art contemporain de Julien SIRVEN et atelier créatif animé par l'artiste lors des Journées Européennes du Patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 18 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET